



**ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETAIRES 2020
HUIS - CLOS**

Du 22 JUIN 2020

Société Coopérative de Locataires

Société civile à forme commerciale sous forme
de société coopérative à responsabilité limitée

Watermael-Boitsfort, le 15 mai 2020.

Cher Coopérateur, Chère Coopératrice,

Nous vous prions de trouver ci-dessous, l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 22 juin 2020.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2019 ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration – exercice 2019 ;
3. Rapport du Commissaire – Réviseur ;
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31/12/2019 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019
6. Décharge aux Administrateurs ;
7. Décharge au Commissaire – Réviseur ;
8. Ratification de la désignation par le Conseil d'administration, en date du 28 octobre 2019, de Monsieur Abdelkader FALDI, en qualité d'administrateur, pour achever le mandat d'un administrateur démissionnaire - Proposition d'ajournement du point à la prochaine Assemblée générale (extraordinaire ou ordinaire) ;
9. Election d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire - Proposition d'ajournement du point à la prochaine Assemblée générale (extraordinaire ou ordinaire) ;

Veillez agréer, cher Coopérateur, chère Coopératrice, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration,

La Vice-Présidente

D. DURAND

La Présidente

A. DE BOE

Siège social

Place Joseph Wauters, 9 - 1170 Bruxelles

Sièges d'exploitation

VILLA MIRAVAL - Avenue Georges Benoît, 22 - 1170 Bruxelles - 02 672 33 59
FER À CHEVAL - Place Joseph Wauters, 9 - 1170 Bruxelles - 02 672 31 42

Société au registre des personnes morales
N° d'entreprise : 0401.984.430
Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

Société immobilière de service public régie par le Code bruxellois
du Logement et agréée par la Société de logement de la Région
de Bruxelles-Capitale sous le n° 2070

Nous vous communiquons en annexe :

- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2019 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration - exercice 2019 ;
- Le rapport du Commissaire-Réviseur - exercice 2019 ;
- Le projet de bilan et comptes de résultats de la société LE LOGIS-FLOREAL SCRL relatif à l'exercice 2019 ;
- un bulletin de vote.

Pour rappel, l'Assemblée générale se tiendra à huis-clos. Vous pouvez exercer votre droit de vote à l'aide du bulletin de vote. Il doit être envoyé au bureau soit :

- par courrier :
 - o Avenue G. Benoidt, 22 à 1170 Bruxelles
 - o Place Joseph Wauters, 9 à 117 Bruxelles

- par mail : info@lelogisfloreale.be

AVANT LE 16 JUIN 2020